

EXPLOITATIONS FORESTIERES

(CP 125.01)

Vous trouverez ci-dessous les salaires minima du secteur pour la période juillet-septembre 2025. Les salaires minima et réels (supérieurs) sont indexés de 0,87%. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

1. SALAIRE HORAIRE		
	Non qualifié	13,80 €
Cas exceptionnel et à la demande	Spécialisés	14,97 €
	O.T.R.	14,97 €
	R.G.P.T.	1,62 €
Sécurité d'existence		8,51 €

2. FEUILLUS		
A. Abattage		€/ m ²
1. Toutes essences (m ³)	40//89	4,75 €
	90 et plus	3,90 €
2. Peupliers (m ³)	< 120 cm	4,65 €
	120/179	2,69 €
	180 et plus	2,26 €
	Toutes catégories	2,73 €
B. Découpe et mise en tas sans chargement		
1. Houppier, baliveaux et taillis 1m et 1,15 m		11,24 €
2. Houppier peuplier 2 m		10,68 €
3. Houppier et baliveaux (bois dur) 2m		8,64 €
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1 m)		8,64 € /sterre
5. Découpe de grumes de peuplier avec aide mécanisée		0,92 €/m2

3. RESINEUX		
A. Abattage		
1. Toutes essences, bois non écorcés en éclaircies (sauf pin)		
	Catégories à la finition €/m³	Abattage devant ébrancheuse €/m³
30 et moins	30,34 €	3,40 €
31 / 40	19,47 €	3,40 €
41 / 50	12,98 €	2,62 €
51 / 60	9,95 €	2,62 €
61 / 70	9,51 €	2,62 €
71 / 119	8,64 €	2,12 €
120 et plus	6,93 €	1,67 €
Pour pelage forestièrement + 20 %		
2. Pin sylvestre €/m³		
40 / 69		7,78 €
70 / 89		6,53 €
90 et plus		4,32 €
B. Découpe normale		
1. Tronques de sciage		
	En forêt €/m³	Sur chantier €/m³
60 / 89	1,13 €	0,73 €
90 et plus	0,73 €	0,47 €
2. Baliveaux		
Résineux 40/80 (€/m³)		7,78 €
Sur chantier (€/m³)		12,98 €